POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

La sécurité des Gabonais de France au cœur des échanges entre Liliane Massala



Liliane Massala au terme de son entretien avec le préfet de police de Paris.

et Didier Lallement

L'AMBASSADEUR Haut représentant du Gabon en France s'est dernièrement entretenu avec le préfet de police de Paris. La rencontre a eu lieu à la préfecture de police.

Yannick Franz IGOHO Libreville/Gabon

ILIANE Massala, ambassadeur Haut **d**représentant de la République gabonaise, s'est récemment entretenue avec Didier Lallement, préfet de police de Paris, par ailleurs en charge de la zone de Défense et de Sécurité de la capitale française et sa petite couronne. Une rencontre à laquelle a assisté le commandant Paterne Ontsaga Mickoto, responsable de l'antenne française de la Direction générale de la documentation et de l'immigration du Gabon (DGDI). La rencontre a eu lieu dans la prestigieuse île de la cité abritant le siège de la plus grande préfecture de police de France. Durant cet entretien, les deux personnalités ont essentiellement évoqué la sécurité de la mission diplomatique et de ses visiteurs, la protection fonctionnelle des diplomates et personnalités gabonaises de passage en France, mais surtout la situation administrative des étudiants

gabonais en France, régulièrement en proie à des difficultés pour l'obtention ou le renouvellement de leurs titres de séjour. Ces questions résultent des récriminations et plaintes reçues par Liliane Massala par ses compatriotes. Lesquels font face à des obstacles dans les préfectures de police, notamment au niveau de l'application des conventions franco-gabonaises dont certaines offrent de nombreux avantages aux ressortissants gabonais résidant en France. Parmi lesdites conventions, on peut citer l'accord sur la gestion concertée des flux migratoires du 5 juillet 2007 et le décret n° 2008-900 du 3 septembre 2008. Pour rappel, ce décret permet aux étudiants désireux de trouver un premier emploi d'avoir accès aux plateformes dédiées et autres perspectives de stages. À cela s'ajoute une Autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de validité de neuf mois renouvelable une fois... C'est donc dire tout l'in-

térêt de cette récente ren-

contre entre les deux per-

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (international)

Visa de conformité de la DGMP :

1 1st juillet 2021 Date de lancement

Appel à manifestation d'intérêt : N° 001/AMI/CPPF/2021

Réalisation d'une étude actuarielle des régimes de sécurité sociale gérés par la CPPF m du projet

Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF) propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation d'une d'étude actuarielle des régimes de sécurité

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux ou internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois;
- -une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du 4º trimestre 2020 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation);
- un relevé d'identité bancaire;
- Liste du matériel :
- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;

Le Directeur Général des Marchés

- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et présentés en un original et 4 copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-

- le candidat doit justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission:
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 500 millions F CFA, pendant les cinq (5) dernières
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard *le 18 août 2021 à 10h0*Q Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date

164 Impasse André MBA OBAME

B.P. 3932 Libreville - GABON - Tell : +241 11 74 27 22/62 16 15 23

Le Directeur Genéral de la Caisse des nsions et des Prestatio des Agents de l'Etat

Sprei ONGOLLO